

# DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU PARC EQUESTRE FEDERAL

---

LE DEVELOPPEMENT DURABLE SE DEFINIT PAR « UN DEVELOPPEMENT QUI REpond AUX BESOINS DU PRESENT SANS COMPROMETTRE LA CAPACITE DES GENERATIONS FUTURES DE REpondRE AUX LEURS».

La FFE s'engage particulièrement dans le domaine du développement durable (DD) à travers différentes actions. Dans un premier temps, elle a participé à la définition de la Stratégie Nationale du Développement Durable du Sport (SNDDS) en 2010. En 2012, elle a adhéré à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. De plus, elle a contribué à la Conférence des Nations Unies RIO + 20 en rédigeant un « cahier d'acteur » résumant les actions fédérales en matière de DD.

Ainsi la FFE fait partie du « Club carbone des fédérations » et contribue au centre de ressources sport et développement durable et à la rédaction des fiches pour l'éducation à l'environnement et au développement durable à destination des éducateurs sportifs.

Enfin la FFE, après avoir suivi une formation au bilan carbone, fait partie du groupe de travail qui élabore un outil bilan carbone simplifié spécifique aux évènements sportifs.

On retrouve, cet engagement dans le DD au sein du fonctionnement et du développement du Parc Equestre Fédéral (PEF).

## *Actions mises en place au PEF*

### **Energie :**

-  Fournisseur vert : kWh Equilibre : contrat avec EDF, l'énergie utilisée sur le Parc ne provient que d'énergie renouvelable (éolienne, solaire, hydroélectrique...).
-  Projet méthanisation : réutilisation du fumier : production d'énergie et de chaleur, puis valorisation du digestat en compostage.
-  Panneaux informatifs sur l'importance de l'énergie et les conduites à adopter.

### **Transport :**

-  accès limité aux véhicules motorisés sur le PEF.
-  Incitation au covoiturage : lors des évènements et séminaires via un site.
-  Carburant des engins agricoles : GNR (gasoil non routier) : moins polluant que le fioul par la diminution de la teneur en soufre donc diminution des gaz à effet de serre. Permet aussi une stabilisation des prix toute l'année, sans phénomène de saisonnalité.

## Aménagement :

-  Urbanisme : Rénovation et réhabilitation des infrastructures existantes.
-  Effort d'intégration des infrastructures dans le paysage.
-  Régie interne : achat des matières premières et construction sur place, pour favoriser la diminution des intermédiaires et des gaz à effet de serre.
-  Exploitation :
  - Bacs de rétention sous les lieux de stockages des huiles pour éviter les pollutions en cas de fuites.
  - Récupération des huiles de vidanges usagées dans des bacs prévu à cet effet pour ensuite les retraités.
  - Entretien des prairies par des moutons.

## Eau :

-  Récupération de l'eau d'arrosage des jardinières : Mise en place de bacs sous les jardinières pour récupérer l'eau d'arrosage et de copeaux de bois par-dessus la terre. Ainsi l'érosion de l'eau, des bacs de rétention, permet de garder la terre humide et le copeau de bois évite que la terre ne se dessèche trop vite. L'objectif est d'éviter le gaspillage de l'eau.
-  Utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement et qui ont l'écolabel.

## Déchets :

-  Tri sélectif et information.
-  Ramassage sur le site après chaque évènement.
-  Economie du papier :
  - Grosses impressions limitées.
  - Réutilisation du papier en brouillon.
  - Impression recto-verso.
  - Recyclage des cartouches d'encre.
-  Récupération des déchets de bois :
  - recyclage en copeaux de bois (utilisé dans les jardinières) : permet de garder l'humidité et évite les mauvaises herbes et ainsi l'utilisation de désherbants.
  - projet de litière en faisant du copeau plus fin.
-  Recyclage de citernes de produits alimentaires en jardinières.
-  Fabrication sur place (exemple : cabine de jury) qui permet de récupérer les déchets de matières premières pour les réutiliser => évite le gaspillage.

## Social :

-  Sensibilisation à l'environnement : dépliants et affiches mis à disposition des clubs.
-  Emplois : faciliter l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des personnes qui sont les plus éloignées ou qui risquent de l'être :
  - Emploi de personnes en réinsertion : de l'association Entreprise & Solidarité Sologne.
  - Emploi de personnes peu ou pas diplômées.

-  Logement des saisonniers pendant la période des évènements.
-  Achats responsables : diminution des fournisseurs en limitant les intermédiaires. Le PEF travaille à partir des matières premières.
-  Restauration : collaboration avec les producteurs régionaux : favorise l'économie et l'emploi régional.

## Territoire :

-  Agriculture locale : mise en avant et vente des produits locaux lors des évènements et utilisation au restaurant tout au long de l'année.
-  Biodiversité :
  - Valorisation et protection de la biodiversité par les prairies et les haies du Parc qui permettent d'avoir un biotope différent de celui majoritairement présent en Sologne (la forêt) et ainsi de maintenir et favoriser l'émergence de nouvelles espèces.
  - Facilitation de la circulation de la faune et d'insémination de la flore par les forêts et l'interdiction des véhicules sur le PEF.
  - Restriction auprès des cavaliers de marcher avec leurs équidés dans le Beuvron pour protéger les espèces rares y vivant.
  - Compostage du fumier qui est ensuite répandu sur le parc.
  - Lors des tontes de gazon, l'herbe coupée reste sur place pour servir d'engrais naturel.
-  Événement du PEF :
  - Mise à disposition d'un compacteur à canettes.
  - Utilisation de gobelets réutilisables.
  - Utilisation de voitures électriques lors des évènements.
  - Mobilité douce pendant les évènements du PEF : Aménagement d'un raccourci pour rejoindre le centre de Lamotte Beuvron à pied ou à vélo.